Prix de l'eau : position de la FNCCR sur l'enquête UFC Que Choisir relative aux factures d'eau

En novembre 2007, l'UFC Que Choisir a publié une enquête relative au prix de l'eau, dénonçant son prix abusif dans un certain nombre de collectivités.

La FNCCR reconnait et même encourage la pleine légitimité des associations de consommateurs à participer à la gouvernance des services publics d'eau et d'assainissement placés sous la responsabilité des collectivités locales. Cependant, l'enquête de l'UFC Que Choisir souffre d'erreurs méthodologiques qui mettent en évidence les points faibles d'une grande partie de ses conclusions, souvent basées sur une analyse trop sommaire du fonctionnement des services concernés. En particulier, la modélisation excessivement schématique mise en œuvre par l'UFC ne permet pas d'estimer précisément le prix de l'eau : on ne peut pas comparer les tarifs actuels à des références de coûts remontant à plusieurs années ou correspondant à des cas particuliers !

C'est pourquoi la FNCCR rend aujourd'hui publique sa réponse à l'enquête de l'UFC, en la publiant sur son site internet : www.fnccr.fr.

Une méthodologie discutable

Si l'UFC pose de bonnes questions, elle n'apporte pas toujours des réponses pertinentes car son approche méthodologique est très éloignée des modes d'organisation réels des services d'eau et d'assainissement.

- Elle néglige par exemple de prendre en compte les **coûts liés à la sécurité et à la protection des ressources**, qui sont d'autant plus élevés qu'ils concernent des agglomérations importantes.
- Elle refuse de prendre en compte les **coûts supplémentaires liés à une épuration performante** : éliminer 98% de la pollution d'une agglomération coûte beaucoup plus cher qu'éliminer 95%, mais cela permet de diviser par 2,5 la pollution rejetée dans les cours d'eau (puisqu'elle est réduite à 2% au lieu de 5%). Or, les collectivités sont de plus en plus soumises à de telles exigences, surtout les grandes collectivités dont l'impact sur l'environnement est très significatif. Les économies d'échelle mises en avant par l'UFC Que Choisir relèvent ici de la théorie et non des faits.
- Elle part d'un **taux de renouvellement des réseaux de 0,8% par an**, ce qui revient à un renouvellement complet des réseaux en… 125 ans. Dans la réalité, **la durée de vie moyenne des réseaux est de l'ordre de 60 à 80 ans maximum**.
- Pour son enquête, l'UFC Que Choisir s'appuie sur d'autres études, sérieuses et détaillées, mais malheureusement datées : **elle ne travaille donc pas à partir des chiffres actuels, pas plus qu'elle n'intègre dans ses calculs le coût réel des travaux**, qui a considérablement augmenté ces dernières années (environ le double de l'inflation).
- L'UFC Que Choisir met **toutes les collectivités au même niveau, ignorant les variations saisonnières importantes** en termes de production que peut nécessiter une population multipliée par 3 ou 4 l'été, en raison du tourisme.

- Elle **ignore aussi les différents mécanismes de subventions des agences de l'eau**, qui permettent à certaines collectivités de bénéficier de financements que les autres n'ont pas.

Ces quelques exemples montrent que l'étude de l'UFC-Que Choisir vise davantage des installations virtuelles que des installations réelles. Or, les services publics d'eau et d'assainissement sont trop divers et complexes pour être ramenés à un modèle unique de type « Sim city ».

La FNCCR demeure cependant persuadée que la participation des usagers, par la voie de leurs organisations représentatives, est indispensable au bon fonctionnement de ces services publics. Toutefois, un réel dialogue ne pourra s'instaurer que sur la base d'une méthode incontestable, reconnue par toutes les parties prenantes, permettant d'évaluer objectivement l'efficacité et la performance de ces services publics, afin que les usagers comprennent les justifications du prix qui leur est réclamé. Pour l'instant, un tel consensus n'existe pas. **La FNCCR invite l'UFC-Que Choisir et tous les autres organismes intéressés à examiner le document qu'elle publie aujourd'hui, notamment par la liste de corrections qu'il propose pour que la méthode suivie par l'UFC puisse devenir un outil opérationnel, apportant des résultats utiles pour préparer les décisions qui sont prises par les élus de chaque collectivité.**

Il est urgent de perfectionner les outils de gouvernance des services publics d'eau et d'assainissement, car d'ambitieux objectifs ont été fixés à ces services tant par des directives européennes que par la récente loi sur l'eau du 30 décembre 2006. Si les polémiques relatives au prix de l'eau persistent, on peut craindre qu'il sera difficile, pour les collectivités, de financer les lourds investissements rendus nécessaires pour atteindre ces objectifs et pour transmettre aux générations futures des installations de distribution d'eau potable et d'assainissement en bon état.

Voir le détail de la position de la FNCCR sur l'enquête relative aux factures d'eau publiée dans le mensuel « Que choisir » n° 453 (novembre 2007) sur le site www.fnccr.asso.fr rubrique « actualités eau »

Contacts : Paul Raoult, sénateur du Nord, vice président de la FNCCR, et Michel Desmars, chef du service de l'eau de la FNCCR, tél. : 01 40 62.16 40